

deuxième mois (27 mars 530). Dame Tch'en Yun 陳暈, femme de Li Tch'ang-cheou 李長壽 ayant les titres de grand gouverneur général de la région de l'Ouest 西面大都督 et k'ai-kouo-kong de la sous-préfecture de Ts'ing-chouei 清水縣開國公, a fait une niche avec une statue de Che-kia (Çâkya) 造釋迦像一堪.

Estampage 346 (Fig. 637 et 1578)¹.

Sous la grande² dynastie Wei, la deuxième année p'ou-t'ai³, le vingt-quatrième jour du quatrième mois (12 juin 532), (la femme de)⁴ l'homme pur et croyant, Lou Seng-miao, pour le bénéfice de son mari défunt, a fait une statue de Che-kia (Çâkya). Elle souhaite faire ainsi que son mari défunt soit affranchi de toute souillure et suive le vraiment Divin, qu'il traverse la mer d'obscurité⁵ et qu'il aille en personne servir le visage du Compatissant (Maîtreya); elle désire que, pour tous ses parents actuellement en vie, le bonheur s'approche de leur demeure et que les félicités s'y rassemblent. Le religieux bhikṣu, le maître T'an-pien a fait cela pour le bénéfice de son père défunt ○ ○.

Estampage 347 (Fig. 650 et 1579)⁶.

Sous la grande dynastie Wei, la troisième année yong-hi, le dixième jour du cinquième mois (6 juin 534), la femme pure et croyante, dame Souen, pour son fils défunt, a fait avec respect une image de Che-kia (Çâkya)...

Estampage 348 (non reproduit).

Inscription très endommagée qui commence par la date de la quatrième année t'ien-pao 天保 (553).

Estampages 349-351 (Fig. 647-649; 1580)⁷.

Ces inscriptions, qui sont gravées dans l'embrasure de la porte,

1. Cf. *HYFPL*, II, 8 a; *KKL*, VI, 19 a.

2. Nous lisons dans le *Wei chou*, chap. XI, p. 1 b, que, le 1^{er} avril 531, un décret impérial déclara que le nom de la dynastie Wei serait dorénavant précédé du mot « grand » et que la deuxième année kien-ming deviendrait la première année p'ou-t'ai 以魏爲大魏改建明二年爲普泰元年. Notre inscription étant datée de la seconde année p'ou-t'ai, il est normal que le nom de la dynastie Wei soit précédé de l'épithète « grande ».

3. Par erreur, la figure 1578 écrit 晉泰 au lieu de 普泰.

4. Il y a quelque obscurité dans cette inscription; puisqu'il s'agit d'une œuvre pie faite pour le bénéfice d'un mari défunt, il faudrait que la femme fût mentionnée; peut-être y a-t-il eu, de la part du graveur, omission de quelques caractères. D'autre part, la fin du texte semble prouver que le donateur est en réalité un religieux, fils du défunt.

5. 蔭 me paraît être l'équivalent de 陰.

6. Cf. *HYFPL*, II, 8 b; *KKL*, VI, 19 a; *YFTKCTM*, II, 10 b.

7. Le *Kin che ts'ouei pien*, chap. xxxv, p. 3 b-6 a, donne un déchiffrement de ces